

VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

« Le régime algérien à l'épreuve des droits de l'Homme – L'illusion du changement ». Publication du rapport du CFDA

Fruit des enquêtes menées par l'équipe du CFDA avec le soutien de militants et d'associations de défense des droits de l'Homme en Algérie, le CFDA a rendu public son rapport : « Le régime algérien à l'épreuve des droits de l'Homme – L'illusion du changement ».

Le rapport dresse le bilan de la situation des droits de l'Homme en Algérie depuis 2011 jusqu'en 2013. Au-delà du cadre de ses travaux habituels sur les disparitions forcées, le CFDA a recueilli de nombreux témoignages auprès des associations, des syndicats autonomes, des militants... afin de dresser un panorama général de la situation des droits de l'Homme en Algérie. A travers l'analyse du système judiciaire, de la situation de la liberté d'expression, de manifestation, d'information, de religion, du droit des femmes, des disparitions forcées, des droits économiques et sociaux, le rapport du CFDA démontre que l'ensemble des réformes adoptées depuis 2011 et, présentées comme les signes d'une ouverture démocratique du pays, ne constitue qu'un trompe-l'œil par lequel le régime algérien veut entretenir l'illusion d'un changement.

La publication du rapport a été accompagnée d'une conférence de presse dans les locaux de la section française d'Amnesty International à Paris le 27 juin, à laquelle ont participé une cinquantaine de journalistes français et étrangers ainsi que des étudiants et des militants associatifs. Mouloud Boumghar, Nassera Dutour et Idriss Mekkidèche, militant du SNAPAP ont présenté le contenu du rapport du CFDA et ont partagé leur expérience personnelle en tant que militants associatifs en Algérie. Idriss Mekkidèche a notamment apporté un témoignage poignant sur la condition des chômeurs et des jeunes en contrat pré-emploi ainsi que sur la répression dont les militants sont victimes lors de leurs rassemblements. De nombreux journalistes ont assisté à la conférence et ont réalisé des interviews avec les intervenants à l'issue de la conférence de presse. La réception organisée par le CFDA a ensuite permis aux personnes présentes de poursuivre leurs échanges de manière informelle.

Cette conférence a fait l'objet d'une **large couverture dans les médias français, algériens et internationaux**. L'Express a notamment consacré un long article au travail du CFDA dans la version en ligne de l'hebdomadaire.

La publication des versions anglaises et arabes du rapport seront l'occasion de continuer d'attirer l'attention des journalistes et du public sur la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Formation sur les mécanismes de protection des droits de l'Homme

Le programme de cette formation qui s'est déroulée sur trois jours, du 20 au 22 juin 2013, a été très dense : en plus du bilan des formations précédentes, les participants ont repris leur travail sur la communication sur la disparition forcée de Mourad Bendjael et ont échangé avec un avocat tunisien, militant de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH).

Cette formation était davantage interactive et encourageait les participants à prendre la parole et à s'investir activement. En guise de bilan des formations précédentes, les participants ont été invités à remplir un quiz portant sur les principaux points abordés lors du cycle précédent.

Peu de temps après la formation à Genève, cette nouvelle formation a également été l'occasion pour les participants de faire le bilan du suivi des liens établis avec les différents rapporteurs spéciaux rencontrés et de revenir les enseignements retenus.

Afin d'ouvrir un débat sur le rôle de l'avocat, militant des droits de l'Homme dans un état autoritaire, le CFDA a invité maître Ayachi Hammami, avocat tunisien. Ce militant de la Ligue Tunisienne des droits de l'Homme sous le régime de Ben Ali a témoigné de son expérience. La discussion passionnante qui a suivi a engagé une grande réflexion sur l'engagement des avocats défenseurs des droits de l'Homme et les problématiques et les risques que cela engendre dans des pays comme la Tunisie et l'Algérie.

La 53ème session de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples du 9 au 14 avril à Banjul

Nassera Dutour et Cherifa Kheddar ont présenté devant les commissaires de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), les représentants des Etats africains et les représentants d'ONG locales, régionales et internationales, **une série de constatations sur la situation des droits de l'Homme en Algérie**. La délégation du CFDA est ainsi intervenu pour dénoncer les entraves à la liberté d'expression, d'information, de réunion et d'association en Algérie et exposer les menaces qui pèsent **sur les défenseurs des droits de l'Homme en Algérie**, le harcèlement, les intimidations, les poursuites judiciaires... La délégation a également rapporté aux commissaires de la CADHP **des cas de torture récents**, et a dénoncé l'absence de dispositions légales permettant d'empêcher ces pratiques.

Les interventions du CFDA ont suscité la réaction des représentants de l'Etat algérien qui ont exercé leur droit de réponse sur chacune des questions abordées par le CFDA.

La délégation du CFDA a participé à des événements organisés en marge de la session, tel que l'atelier organisé par Conscience International et Civicus intitulé « Stratégies pour les acteurs de la société civile ». Nassera Dutour a également été invitée à participer à la table ronde organisée par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, conjointement avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), intitulée « Violations du droit des ONG au financement : du harcèlement à la criminalisation ». L'objectif était de présenter un état des lieux des violations du droit des ONG au financement, avec un focus sur la situation des ONG africaines, contenu du rapport annuel 2013 de l'Observatoire. Nassera Dutour a présenté les restrictions imposées par la nouvelle loi sur les associations (la loi 12-06). La porte-parole du CFDA a mis l'accent sur l'impossibilité pour les associations algériennes de recevoir des financements d'ONG étrangères, sans autorisation préalable du ministre des affaires étrangères. Elle a également dénoncé la pratique de la diffamation dont elle-même a fait l'objet en tant que porte-parole.

Enfin, les membres de la délégation ont pu s'entretenir avec le legal officer de la Commission africaine en charge du dossier Benidir. Le legal officer a confirmé que la CADHP avait rejeté la demande de révision de la décision de recevabilité présentée par l'Algérie. Le CFDA a fait part de ses préoccupations concernant la lenteur du traitement de l'affaire (présentée en 2007). Le legal officer a affirmé que la communication devrait être examinée d'ici la fin de l'année. Le CFDA a ensuite rappelé au legal officer le contexte politique et juridique en Algérie autour de la question des disparitions forcées qui devrait être pris en compte au moment de l'examen au fond de la communication.

Rassemblement pour la journée internationale de l'enfance et la journée de l'enfant africain

Plus d'une centaine de mineurs âgés de 14 à 18 ans ont disparu pendant les années de conflit laissant des blessures irréparables dans les familles.

En hommages à ces personnes disparues qui n'étaient que des adolescents voire même des enfants au moment de leur arrestation par les forces de l'ordre pendant les années 1990, **le CFDA a organisé le 1er juin un rassemblement à Alger sur la place du 1er Mai, journée internationale de l'enfant**.

La disparition de mineurs ajoute à la violation systématique du droit à la vérité et la justice des proches de disparus par le gouvernement algérien, le non-respect de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce respect oblige les autorités à respecter le droit à la vie des enfants, à veiller à ce qu'ils ne soient pas séparés de leurs parents et à renseigner ceux-ci dans le cas d'une séparation liée à des mesures prises par l'Etat.

A Oran, ce sont les enfants et leur famille qui ont été invités à célébrer la journée de l'enfant africain dans les bureaux de l'association. Une trentaine d'enfants ont ainsi participé à l'atelier de dessin, au spectacle de clown et à la projection de film prévus pour l'occasion. Ces activités ont permis de revoir, des familles qui avaient, pour différentes raisons, cessé de fréquenter les locaux de Sos Disparu(e)s à Oran et de porter à leur connaissance, les nouvelles activités de l'association.

Le communiqué de presse du CFDA évoquant la problématique des mineurs disparus a été repris dans la presse algérienne et a ainsi contribué à l'ouverture d'un débat public sur ce sujet.

Etablissement d'une base de données informatisée

Le CFDA a pris contact avec l'ONG Huridocs, spécialisée en technologies de l'information et méthodes de documentation pour les organisations en droits de l'Homme. Huridocs a déjà développé de nombreuses bases de données répertoriant les violations des droits de l'Homme. Le CFDA et Huridocs ont conclu un partenariat afin de créer une base de données sur les disparitions forcées. Le 7 mai, une réunion de travail a eu lieu dans les locaux du CFDA avec un expert de Huridocs, ce qui a permis d'établir le squelette de la base de données.

Dans cette base de données sécurisée, créée en fonction des besoins du CFDA, seront archivés tous les dossiers papiers et informatisés. Elle regroupera l'ensemble des informations contenues dans les dossiers, l'état civil et tout renseignement concernant la personne disparue et sa famille, les circonstances de sa disparition, les auteurs de la disparition, les signes particuliers de la personne disparue, ainsi que les coordonnées, etc. Enfin, il sera possible d'extraire rapidement des informations ciblées sur l'ensemble des dossiers sous forme statistiques ou graphiques.

Design: www.mountdesign.eu



Conférence de presse à Amnesty International (Paris)



Rassemblement journée internationale de l'enfant (Alger)



Journée internationale de l'enfant africain (Oran)



Rassemblement du 5 juin (Oran)

BRÈVES

L'Algérie de nouveau condamnée par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies dans le cadre d'une affaire de disparition forcée

Suite à une communication individuelle introduite par l'ONG suisse Trial, le Comité des droits de l'Homme s'est prononcé sur la disparition de Djafaar Sahbi. Le Comité a considéré que l'Algérie a violé de multiples droits fondamentaux du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, tels que le droit à la vie et le droit à ne pas être soumis à la torture. Il a également enjoint l'Algérie de mener une enquête sur la disparition de Djafaar Sahbi, de fournir l'information à la famille relative aux résultats de cette enquête, de libérer Djafaar Sahbi s'il est toujours détenu au secret ou restituer sa dépouille à sa famille en cas de décès, de poursuivre, juger et punir les responsables et d'indemniser la famille de manière appropriée.

Rencontre avec M. Barrier, responsable de la sous-direction des droits de l'Homme et des affaires humanitaires du ministère des affaires étrangères.

Le mercredi 24 avril, le CFDA a rencontré M. Gilles Barrier, responsable de la sous-direction des droits de l'Homme et des affaires humanitaires du Ministère des Affaires étrangères français, notamment en charge de la question des disparitions forcées.

Le CFDA a présenté sa mission et ses activités et a sollicité le soutien du Ministère dans la procédure pour l'obtention du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. M. Barrier a promis la mobilisation de la France en faveur de la candidature du CFDA.

M. Barrier a par ailleurs informé le CFDA de la campagne de plaidoyer mise en place par la France et l'Argentine en vue de l'adhésion d'un plus grand nombre d'Etats à la Convention Internationale pour la protection de toute personne contre les disparitions forcées.

Poursuite des rassemblements mensuels à Oran

Le bureau d'Oran organise désormais des rassemblements mensuels et réussit à mobiliser de plus en plus de familles. Les manifestations du 3 avril et du 5 mai ont réuni une quinzaine de familles devant la Cour d'Oran et une vingtaine le 5 juin. La régularité des manifestations et la consolidation du groupe de familles témoignent du dynamisme de l'équipe du bureau d'Oran et de la détermination des familles à poursuivre leur combat et à faire entendre leur voix.

COMMUNIQUÉS

Publication du rapport du CFDA sur la situation des droits de l'Homme en Algérie 2011-2013 « Le régime algérien à l'épreuve des droits de l'Homme : l'illusion du changement »

Plus d'une centaine de disparus étaient mineurs au moment de leur arrestation

REVUE DE PRESSE

Revue de presse du mois d'avril

Revue de presse du mois de mai

Revue de presse du mois de juin

CFDA CONTACTS

112 rue de Charenton
75012 Paris

T: 00 33 (0)1 43 44 87 82
T: 00 33 (0)9 53 36 81 14
F: 00 33 (0)1 43 44 87 82
M: cfda@disparus-algerie.org
www.algerie-disparus.org